

**Projet d'arrêté du 15 février 2011 de la commission des finances: «Ratification de la nomination de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER) en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec».**

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 15 février 2011,  
dans le rapport D-53 A)

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17, lettre f), des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*arrête:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal ratifie la nomination de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER) en tant qu'organe de contrôle de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).